

PREFET DE LA MANCHE

Préfecture

Direction de l'action économique et de la
coordination départementale

*Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles*

Affaire suivie par : Mme Marie-Hélène LARCHER

Ref : 16-19-MHL

- A R R Ê T É -

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIRE**

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-3 et suivants et R. 212-26 et suivants ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 07-312 du 2 avril 2007 désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2015 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 16-11 des 16 et 27 juin 2016 portant mise à jour de l'arrêté inter-préfectoral n° 07-313 du 2 avril 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;

CONSIDERANT la fusion des régions Haute et Basse-Normandie effective à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales de décembre 2015 et à la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, des communes nouvelles de VIRE-NORMANDIE et SOULEUVRE-EN-BOCAGE (Calvados) et de CONDE-SUR-VIRE et MOYON-VILLAGES (Manche) il y a lieu de modifier le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

.../...

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Vire est modifiée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

_ Représentants du Conseil Régional de Normandie :

Mme Florence MAZIER, conseillère régionale

_ Représentants du Conseil Départemental du Calvados :

M. Michel ROCA, conseiller départemental du canton de Condé-sur-Noireau

_ Représentants du Conseil Départemental de la Manche :

Mme Marie-Pierre FAUVEL, conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire

M. Michel de BEAUCOUDREY, conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire

_ Représentants des maires du Calvados :

M. Marc ANDREU-SABATER, maire de Vire-Normandie

Mme Nicole DESMOTTES, maire-déléguée de Roullours, commune de Vire-Normandie

M. Blaise MICARD, maire de Landelles-et-Coupigny

M. Jean FAUVEL, maire de Neuilly-la-Forêt

Mme Annie BIHEL, maire-déléguée de Vaudry, commune de Vire-Normandie

M. Jean-Paul MASSUS, maire de Le Mesnil-Robert

M. Gérard FEUILLET, maire-adjoint de Souleuvre-en-Bocage

_ Représentants des maires de la Manche :

Mme Sylvie LEBLOND, maire de Rampan

M. François BRIERE, maire de Saint-Lô

M. Stéphane GERMAIN, maire-adjoint de Quibou

M. Philippe GOSSELIN, vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Lô-Agglomération

M. Jean-Pierre LHONNEUR, président de la communauté de communes de la Baie du Cotentin ou son représentant

M. Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon-Villages

M. Christian PERIER, maire de Couvains

M. Laurent PIEN, maire de Condé-sur-Vire

M. Dominique QUINETTE, maire de Saint-Fromond

M. Gilles QUINQUENEL, président de la communauté d'agglomération Saint-Lô-Agglomération

M. Dominique PAIN, Vice-président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois en charge de l'eau

M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant

_ Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

M. Yves CORDON, Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Bruyères

M. Denis SMALL, Vice-président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération en charge de l'eau potable et de l'assainissement

M. Claude MAISONNEUVE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

.../...

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2015 restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Calvados et la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet www.gesteau-eaufrance.fr

SAINT-LÔ, le **22 SEP. 2016**

**Pour le Préfet,
La secrétaire générale.**



Cécile DINDAR